

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 26 juin 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	28

L'an deux mille six, le 26 juin à 17h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Mairie à Puilacher sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André — M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC - Jean Paul M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre — M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GERBAL Renée - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole

Absents excusés : M. DIAZ Manuel - M. CABELLO Gérard - M. SANCHEZ Norbert - M. TOURET Jean Louis – M. Jean-François RUIZ - M. ASTIE Michel - Mme DEJEAN Anne Marie – M. PALOC Eric -

Absents : - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. DELFAU Gérard - Mme FOURNEL Michèle - Mme Isabelle VIVIEN

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Date de convocation
20 juin 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

49-2006 Maison des Entreprises de St André de Sangonis : contrat d'objectifs 2006

Monsieur J.M. Jover, rapporteur, explique que la Maison des Entreprises de Saint-André de Sangonis effectue une mission d'appui au développement économique du Cœur d'Hérault depuis plusieurs années. Il est proposé au conseil communautaire de signer pour l'année 2006 un contrat d'objectifs avec la Maison des entreprises.

Cette contractualisation se situe en cohérence avec la charte de Pays Cœur d'Hérault approuvée en 2003 et s'inscrit dans le cadre de la programmation 2006 du Pays.

Monsieur J.M. Jover précise que ce contrat, qui s'adresse donc aux quatre communautés de communes du Pays et au Pays Cœur d'Hérault lui-même, s'appuie sur les trois grands axes de travail de la MDE :

1. Création d'entreprises et pépinière d'entreprises
2. Entreprises et compétences
3. Implantation et territoire

Le détail des actions est défini dans le contrat proposé ci-joint.

Monsieur J.M. Jover informe que le montant de la participation financière de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault s'élèverait à 26 000 €, montant déjà inscrit en dépenses au budget primitif 2006. La communauté versera un 1^{er} acompte de 50% du montant prévisionnel et ajustera le deuxième versement en fonction des fonds obtenus en 2006 par le biais du dispositif de la Maison de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault.

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention d'objectifs 2006 avec la Maison des Entreprises de St André de Sangonis
- d'approuver la participation financière de la Communauté de Communes au titre de la convention d'objectifs 2006

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET